

**Direction des services départementaux
 de l'Éducation nationale de la Marne**

**DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR POUR L'ENTRÉE EN 5^{ÈME}, 4^{ÈME}
 ET 3^{ÈME}
 RENTRÉE SCOLAIRE 2022**

A RENDRE IMPÉRATIVEMENT POUR LE MERCREDI 18 MAI 2022 AU PRINCIPAL DU COLLÈGE FRÉQUENTÉ

Collège fréquenté :	Nom de l'élève :
Classe :	Prénom de l'élève :
LV1 :	Date de naissance :
LV2 :	Nom, prénom et adresse du responsable légal de l'enfant (père, mère, tuteur) :
Option(s) :

	N° de téléphone :
	Adresse électronique :

COLLÈGE DE SECTEUR :	COLLEGE DEMANDÉ :	CLASSE DEMANDEE.....
----------------------------	-------------------------	----------------------

Motif de la demande (Les dérogations sont accordées lorsque les demandes concernent un collège qui dispose d'une capacité d'accueil suffisante. Si le collège dispose d'une capacité d'accueil restreinte, les demandes sont étudiées en tenant compte, de manière hiérarchique des critères définis par le ministère de l'Éducation nationale).	Pièces justificatives à joindre
--	--

<input type="checkbox"/> 1) Élève souffrant d'un handicap	→	Décision de la Commission des Droits à l'Autonomie
<input type="checkbox"/> 2) Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale	→	Certificat médical
<input type="checkbox"/> 3) Élève boursier sur critères sociaux	→	Notification d'attribution de la bourse
<input type="checkbox"/> 4) Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement demandé	→	Certificat de scolarité
<input type="checkbox"/> 5) Élève dont le domicile en limite de zone de desserte est proche de l'établissement demandé	→	Plan itinéraire et justificatif de domicile
<input type="checkbox"/> 6) Élève devant suivre un parcours particulier : CHAM, CHAD, sections internationales, section sportive	→	Lettre explicative
<input type="checkbox"/> 7) Autres	→	Lettre explicative

Merci de remplir correctement l'imprimé de dérogation, joindre obligatoirement toutes les pièces justificatives. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Date et signature du responsable de l'enfant :

Important : votre attention est appelée sur le fait qu'une suite favorable donnée à une demande de dérogation n'entraîne pas une prise en charge du transport scolaire par la Région Grand Est.

Date d'envoi à la DSDEN de la Marne :

Décision du directeur académique des services de l'Éducation nationale :

Accordé Refusé Date et signature